

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dany Faucher

<https://www.cadre21.org/membres/04678f7e8b9836b67cf9f318>

Date d'obtention : 2021-12-14 14:53:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut suivre le protocole sans n'y déroger. C'est une procédure à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous serons beaucoup moins dans le brouillard comme il y a quelques années. La procédure dictera notre conduite d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien évaluer la situation à l'aide du guide de procédure et de ne pas porter préjudice aux élèves par de mauvaises interventions.